

Séance du 1<sup>er</sup> juin 2017

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 mai 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Iriart, Mme Wagner conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Belbaraka à M. Boutonnet ; Mme Destin à M. Laiguillon.

**ABSENTS** : Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. Neys présente le rapport suivant :

**OBJET** : **FONCIER** – Rétrocession d'une bande de terrain par Habitat Sud Atlantic (HSA) – Avenue Cam de Prats.

Dans le cadre de la construction d'une résidence dédiée aux personnes âgées par Habitat Sud Atlantic (HSA), située en lieu et place de l'ancien établissement dénommé Bichta Eder, il est apparu que l'aire de jeux propriété de la ville de Bayonne installée avenue Cam de Prats, empiète pour une légère partie sur la propriété d'HSA, parcelle cadastrée CE 198.

En vue de régulariser cette situation et permettre de réintégrer la totalité de cette aire de jeux dans le domaine public communal, il a été convenu qu'HSA rétrocéderait une bande de terrain d'une superficie de 24 m<sup>2</sup> environ à la ville de Bayonne (dont la superficie définitive sera délimitée par un document d'arpentage en cours de réalisation).

Un accord est intervenu avec HSA pour un prix d'acquisition à l'euro symbolique.

Les frais notariés inhérents à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer dans les conditions ci-dessus énoncées l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de la transaction avec Habitat Sud Atlantic et/ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à cette société.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE  
CONFORME AU REGISTRE  
Par délégation du Maire,  
Dominique Foulon  
Directeur général adjoint